

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 13 JUIN 2025

Le treize juin deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2025

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, MEIGNIEN Christine, NEBOUT Franck, MARTY Didier et TEXIER Isabelle

Pouvoir(s) : DÉNOUE Joël à NEBOUT Franck, MOUNIER Marlène à CHABOT Jean-Michel et CATINOT Isabelle à MEIGNEIN Christine.

Absent(e)(s) : LASNIER Isabelle et CADORET Anita

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 17

Secrétaire de séance : BOIBELET AVRIL Elsa

N° 2025-05-16

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

▪ **Résidence d'habitat partagé**

Monsieur le Maire indique de la Sté CetteFamille lui a confirmé qu'une réduction serait effectuée sur le prix du séjour pour les résidents habitant Val des Vignes. La Sté veillera aussi à améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

▪ **Eglise Auberville**

Un problème avec une poutre de la toiture de l'église d'Auberville a été signalé. Considérant la hauteur de la toiture, il est difficile d'évaluer le dommage. Un artisan va être chargé d'étudier l'affaire.

▪ **Eglise Mainfonds**

La DRAC subventionnera les travaux prévus à hauteur de 40 %. Nous sommes en attente de l'arrêté d'attribution qui doit ensuite être fourni aux autres co-financeurs potentiels (Région et Département) afin qu'ils prennent une décision sur leurs participations financières.

▪ **Logement Temporaire**

Le point est fait sur les travaux. Nous en sommes au stade des peintures et revêtement des sols. Des meubles d'occasion ont été retenus afin d'aménager le logement.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 19 juin 2025,

La secrétaire de séance,

Elsa BOIBELET AVRIL



Le Maire,

Guy DECELLE



Certifié exécutoire :

par publication ou notification du ... 20 JUIN 2025

et transmission en Préfecture du ... 20 JUIN 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr